



Le 4 mars 2020

CONTRIBUTION CPER MOUVEMENT ASSOCIATIF DES HAUTS-DE-FRANCE

SYNTHESE : les points clés de cette contribution

Les associations sont présentes sur l'ensemble des champs de l'action publique. Elles constituent un moteur de développement pour les territoires et sont porteuses d'innovation sociale. Elles jouent un rôle clé dans la transmission des valeurs de la démocratie et l'accompagnement des jeunes vers la citoyenneté.

L'emploi associatif représente 10 % du total des emplois privés dans les Hauts de France, un emploi au service des territoires et de ses habitants et non délocalisable.

A l'heure où l'action publique territoriale se reconfigure avec un objectif de plus grande efficacité, le monde associatif doit être soutenu et accompagné pour pouvoir maintenir et accroître si besoin le niveau et la qualité de ses interventions sur le terrain.

Pour cela les associations ont besoin 1) que les partenaires reconnaissent et prennent en compte de manière transversale leur place et leur rôle dans les politiques publiques ; 2) d'une politique et d'ingénieries spécifiques de soutien au développement de la vie associative.

En région Hauts de France L'Etat et la Région sont engagés ensemble sur des politiques de soutien à la VA ambitieuses qui ont permis de co-construire et de développer, avec les acteurs, des réponses aux besoins des associations de terrain et des dispositifs innovants aujourd'hui reconnus à l'échelle nationale.

Si nous voulons que ces actions perdurent, si nous voulons préserver la vitalité, la capacité d'agir et d'innover du tissu associatif dans les Hauts de France, il est nécessaire que la Vie associative reste identifiée dans le nouveau CPER et formellement nommée comme un enjeu partagé entre l'Etat et la Région.

A l'heure où la Préfecture de région et le Conseil régional engagent des discussions sur le contenu du futur Contrat de Plan Etat Région, Le Mouvement associatif des Hauts-de-France souhaite rappeler la nécessité de bien prendre en compte la vie associative et les acteurs associatifs dans ce document qui doit servir de feuille de route aux politiques publiques régionales dans les années à venir.

Face aux défis sociaux, environnementaux, culturels, économiques et politiques de notre époque, le monde associatif est mobilisé pour prendre toute sa part dans la construction d'un avenir plus solidaire et plus juste. Les associations sont aujourd'hui actives dans pratiquement tous les secteurs de la société : environnement, mobilité, services aux personnes, handicap, sport, action culturelle, jeunesse...

Elles sont fortement engagées en particulier sur :

- le maintien et développement de services à la population, dans un souci d'intérêt général et d'accessibilité à tous les publics;
- l'appui au développement des territoires dans un souci de couverture territoriale équitable et sur des enjeux d'innovation sociale et territoriale ;
- la lutte contre la pauvreté et toutes les formes d'exclusion ;
- la transmission des valeurs civiques et citoyennes, notamment auprès des jeunes ;
- la lutte contre le changement climatique et les politiques de transition.

Au-delà des projets et des services qu'il porte, le monde associatif, en suscitant la participation citoyenne et l'engagement bénévole, joue un rôle démocratique indispensable.

Ainsi, en Hauts-de-France, les associations sont présentes au côté de l'Etat, du Conseil régional, et des collectivités infra régionales pour contribuer à un certain nombre de politiques publiques fortement portées en région et/ou initiées par des acteurs régionaux dans une logique de complémentarité d'actions, parmi lesquelles on peut citer :

- la politique Vie associative régionale co-pilotée par l'Etat et la Région dans le cadre du CRDVA (Comité Régional pour le Développement de la Vie Associative) ;
- la Politique de la Ville et la politique de revitalisation des zones rurales via les contrats de ville et les contrats ruraux ;
- les politiques publiques de l'emploi ;
- les politiques de développement de l'Economie Sociale et Solidaire inscrites dans le SRDEII;
- politiques de Jeunesse et d'éducation à la citoyenneté ainsi que les politiques visant à susciter et soutenir l'engagement bénévole et volontaire ;
- l'ensemble des politiques publiques visant à soutenir l'Innovation sociale et le développement des liens entre le monde de la Recherche et de la Vie associative ;
- les actions développées dans le cadre de la Programmation Européenne en région.

Présentes sur l'ensemble des champs de l'action publique, les associations sont à même de s'inscrire dans les différentes orientations prioritaires ciblées par le nouveau CPER. Il ne s'agit pas ici de produire le catalogue, forcément vaste, des actions portées par les acteurs associatifs. Mais plutôt **d'insister pour que les associations soient bien identifiées de manière transversale comme partenaires des politiques publiques aux différents échelons territoriaux.**

Nous appelons tout particulièrement à ce que vous créiez les conditions pour que les termes employés pour l'écriture de ce nouveau CPER ne ferment pas la porte aux acteurs associatifs. Ainsi, par le passé, nous avons pu constater par exemple que certaines lignes dédiées à l'accompagnement des mutations économiques ont pu être fermées aux associations, ou encore que les entreprises de l'ESS étaient circonscrites sur des lignes extrêmement spécifiques liées à en particulier à l'accompagnement social.

Ceci, alors même que les associations sont considérées comme des entreprises par la législation européenne¹. Ainsi, les associations qui représentent 10 686 associations employeuses soit 85% des structures de l'ESS et 177 754 salarié-e-s soit 11,5 % du total de l'emploi privé² participent pleinement de l'économie des territoires. Il est donc nécessaire de les reconnaître comme des acteurs économiques à part entière.

La vie associative, et plus largement l'ESS, sont par définition transversales, elles doivent pouvoir s'inscrire dans l'ensemble des lignes ouvertes aux acteurs privés et ne pas être cantonnées à une seule ligne du contrat de plan.

Concrètement, nous vous proposons dans l'ensemble du texte des CPER revus :

- **Soit de privilégier l'utilisation du terme « acteurs économiques » ou plutôt que celui « d'entreprise » ;**
- **Soit de préciser systématiquement « Entreprises et associations ».**

Nous souhaitons également, par cette contribution, mettre particulièrement l'accent sur deux priorités transversales du CPER que sont l'emploi et le développement territorial et rappeler le rôle majeur que jouent les associations en matière d'innovation sociale.

Ainsi que le rappelle l'INSEE, notre économie est désormais essentiellement basée sur les services qui sont devenus le principal moteur de croissance économique.³

¹ *L'entreprise est, selon la jurisprudence communautaire, suivie par la jurisprudence française, toute entité exerçant une activité économique, quel que soit son statut juridique.* JCI Concurrence-Consommation -NOTION D'ENTREPRISE EN DROIT INTERNE ET COMMUNAUTAIRE DE LA CONCURRENCE

² Source : Observatoire Régional de la Vie Associative (ORVA), panorama 2016

³ Publication INSEE *Soixante ans d'économie française : des mutations structurelles profondes*- Gérard Bouvier et Charles Pilarski- 2008

Dans cette économie de services, il faut également noter que le poids des services non marchands est passé de 12 % à 21 %, notamment du fait du développement des services de santé et d'éducation⁴. Les bilans statistiques de l'URSSAF en Hauts-de-France le disent explicitement : la hausse annuelle des effectifs régionaux est portée par les services.

Les associations, dont l'économie repose sur un modèle d'hybridation des ressources pouvant mixer des participations publiques, des dons, de la vente de prestations et un apport en ressources bénévoles, sont aujourd'hui bien positionnées pour faire face à l'augmentation des besoins sociaux. Fortement ancrées sur les territoires, en lien direct avec les populations bénéficiaires des services proposés, les associations agissent depuis toujours dans une logique d'innovation sociale.

Les décideurs publics que sont l'Etat, le Conseil régional peuvent constituer de puissants leviers en faisant le choix **d'investir ce champ sur toutes ses dimensions, c'est-à-dire en soutenant la recherche, l'enseignement et l'innovation et en aidant les acteurs à faire face aux mutations socio-économiques.**

L'emploi

L'emploi est amené à rester une priorité forte du CPER en région HdF. Les emplois associatifs sont synonymes d'une richesse plurielle dans les Hauts-de-France tant sur le plan quantitatif que sur le plan qualitatif puisqu'il s'agit **d'emplois non-délocalisables et à forte utilité sociale**. Le Mouvement associatif est porteur depuis plusieurs années d'une démarche visant à **développer en région un emploi associatif de qualité** et anime plusieurs dispositifs destinés à appuyer la création et la consolidation des emplois dans le monde associatif.

Cette démarche vise à :

- accompagner les associations dans leur structuration et leur développement ;
- outiller le développement, la consolidation et la pérennisation des emplois associatifs ;
- sécuriser la fonction employeur dans les associations, notamment celles de petites tailles ;
- accompagner la transition des métiers dans le secteur associatif (observation, diagnostic, formation, etc...) ;
- accompagner le développement de l'apprentissage dans les associations.

Pour cela, le Mouvement associatif s'appuie sur l'expertise et le travail de ses membres tout en travaillant également en collaboration avec différents type d'acteurs tels que l'ARACT, l'URSSAF, les OPCO, les partenaires publics et les acteurs du soutien à l'emploi.

Les Hauts de France se distinguent par des politiques publiques de soutien à l'emploi associatif ambitieuses, portés par l'Etat et la Région, co-construites et animés avec les acteurs associatifs.

⁴ Idem

Depuis 2017, un réseau de conseiller-es Emploi associatifs s'est constitué dans le cadre du dispositif CREAP (Création d'Emploi Associatif Pérenne) initié et financé par la Région. Ce réseau composé d'acteurs associatifs répartis sur tous les Hauts de France a accompagné la création et assure aujourd'hui le suivi de plus de 500 emplois auquel la région apporte un soutien financier. Au-delà des 500 emplois créés, le dispositif a donc permis d'identifier et de faire monter en compétence un réseau d'experts répartis dans tous les Hauts de France, visant à sécuriser ces emplois.

A cette ressource il faut ajouter le Dispositif Local d'Accompagnement, soutenu par l'Etat et la Région, qui accompagne chaque année en Hauts de France plus de 300 structures d'utilité sociale. En 2018 il a ainsi contribué à consolider plus de 25 000 emplois⁵.

Den fin, dans une région durement touchée par le chômage, il est également nécessaire de rappeler que les associations sont fortement mobilisées pour accompagner les publics éloignés de l'emploi. Au-delà du secteur de l'insertion majoritairement porté par des associations, c'est l'ensemble du champ associatif qui se mobilise pour former et accompagner des jeunes vers l'emploi. Les nombreuses associations positionnées sur le champ de la formation, de l'éducation et de la lutte contre la pauvreté contribuent aussi à cet enjeu majeur.

Le développement territorial

Le volet territorial est un axe fort du CPER. Le développement territorial doit se penser comme un développement global, au carrefour de l'économique, du social, du culturel et en prenant en compte les enjeux de préservation de l'environnement. Les associations sont une ressource essentielle des territoires, qui contribuent à leur vitalité et à leur attractivité. Elles jouent aujourd'hui un rôle clé dans les schémas d'accessibilité des services, particulièrement en milieu rural. Lieux de partage et d'engagement citoyen, sources d'innovations et fabrique de collectif, elles sont aujourd'hui fragilisées et parfois isolées.

Le rôle clé des associations a bien été identifié par l'Etat puisque le soutien aux petites associations constitue un des Objets de la Vie Quotidienne identifié par le Président de la République qui « impactent directement la vie quotidienne des Français et qui nécessitent un engagement politique et opérationnel important ».⁶

La Région est également attentive à la présence et à la vitalité des associations sur les territoires puisqu'elle a engagé une politique Régionale de soutien à la Vie associative dont un des axes est de « soutenir les projets associatifs et l'animation des territoires ».⁷

Le Mouvement associatif, dans le cadre d'un financement du FNADT et du Conseil régional, travaille depuis des années à renforcer le tissu associatif en intervenant en appui auprès des différents acteurs positionnés comme interlocuteurs de la vie associative au niveau local : collectivités

⁵ Chiffres base de données Enée, cumul du nombre d'emplois dans les structures accompagnées par le DLA en HdF sur l'année 2018.

⁶ Circulaire du Premier Ministre du 3 octobre 2019

⁷ Délibération cadre Vie associative du conseil régional votée en 2017 et revue en 2018

territoriales, acteurs de l'accompagnement, services déconcentrés de l'Etat, têtes de réseaux associatives... Il contribue ainsi à la coordination des acteurs et au maillage territorial, premiers leviers d'action des territoires.

Parmi les actions et dispositifs en lien avec la dimension territoriale de la vie associative, citons :

- Le réseau des 100 PIVA (Points d'Information pour la Vie Associative) cofinancé par l'Etat et le Conseil régional et animé par le Mouvement associatif à l'échelon régional⁸ qui accompagne les associations au quotidien ; ce dispositif unique en France a vocation à être essaimé nationally via un programme actuellement en cours d'élaboration ; Il a permis par exemple au Fond de Développement pour la VA d'atteindre sa cible avec 80% d'associations de moins de 2ETP financées dans le cadre de l'AAP Innovation-Fonctionnement, et un très fort taux de renouvellement entre 2018 et 2019 (80 de nouvelles associations).
- Le travail d'accompagnements des réseaux sectoriels pour faire émerger des projets sur les territoires et soutenir les initiatives citoyennes (à l'exemple de l'incubateur du sport porté le CROS Picardie ou encore des plateformes territoriales animées par l'URIOPSS...)
- L'implication des réseaux de Jeunesse et d'Education Populaire pour accompagner l'engagement bénévole et citoyen, encourager la participation et la mobilité des jeunes, dans une région à la population jeune mais aussi particulièrement touchée par les difficultés sociales et économiques.
- Le rôle clé des acteurs associatifs, au côté des partenaires public et de l'IREV (Centre de ressources Politique de la Ville) sur la mise en œuvre de la Politique de la Ville et l'animation des Conseils citoyens.
- La mobilisation nécessaire des associations dans les territoires en difficulté faisant l'objet d'un investissement spécifique des acteurs publics via la signature de contrats de territoires : Bassin Minier, Sambre Avesnois Thiérache, Calais ...

Voilà, en quelques points, les enjeux forts de la poursuite de politiques dédiées au développement de la vie associative en région Hauts de France qu'il nous semblait important de porter à votre connaissance.

Au regard de ces éléments nous espérons que la thématique Vie associative sera bien identifiée dans le CPER en cours d'écriture, de manière à permettre la poursuite des politiques d'excellence menées jusqu'ici en ce domaine par l'Etat et la Région.

⁸ Avec, pour l'échelon départemental, l'appui des Délégués Départementaux la Vie Associative, de la Maison des Associations de Tourcoing pour le département du Nord et de l'Association Action Educative pour le Pas-de-Calais.

Association Loi 1901, le Mouvement associatif Hauts-de-France, échelon régional du Mouvement associatif national, a pour objet de représenter l'ensemble de la vie associative en région.

Il fédère une grande partie des **92 000 associations de la région**, réunies autour de réseaux sectoriels, mais également autour d'une animation territoriale proche des associations locales. Son rôle est de favoriser le développement d'une force associative utile et créative, et d'être le porte-voix de la dynamique associative en Hauts-de-France.



Le Mouvement associatif Hauts-de-France

3 rue Camille Guérin – 59000 Lille
ESSpace Amiens, Parc de Beauvillé, 21 rue François Génin – 80000 Amiens
03 22 72 07 34 - contact@lmahdf.org

www.lmahdf.org

 @lemouvementassociatifhdf

 @MouvAssoHDF

Le Mouvement associatif Hauts-de-France

Siège social:

3 rue Camille Guérin - 59000 LILLE

Pôle administratif:

ESSpace Amiens, Parc de Beauvillé

21 rue François Génin - 80000 AMIENS

03 22 72 07 34 - contact@lmahdf.org - www.lmahdf.org

